FAF.TT

Déclaration certifiée exacte

Nom du signataire : .....

à .....

le .....

Signature et cachet

Êtes-vous assujetti à la TVA ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez votre N° de TVA intracommunautaire :

FR |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Code adhérent :

Code SIREN :

BORDEREAU DE VERSEMENT 2015

Nous retourner un exemplaire daté et signé avec votre règlement avant le 1er mars 2015

Eventuelles modifications de vos coordonnées

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Contact : .....

Téléphone : ..... Télécopie : ..... E-mail : .....

Répartition du personnel / Exercice 2014

Effectif moyen au 31/12/2014	Permanents CDI	Permanents CDD	Intérimaires	Total
Hommes				
Femmes				
Total				

Base de calcul de votre contribution

Contribution au titre d'une : ETT de - de 10 salariés ☐ ETT de 10 à 49 salariés ☐ ETT de 50 salariés et + ☐

Année de franchissement du seuil de 10 salariés : ☐ Année de franchissement du seuil de 20 salariés : ☐

Masse salariale globale 2014 (DADS base brute) ..... MSG ☐ €

Masse salariale intérimaires 2014 ..... MSI ☐ €

Masse salariale CDD 2014 ..... MS CDD ☐ €

ENTREPRISE DE MOINS DE 10 SALARIÉS ou ayant franchi le seuil des 10 salariés pour la 1ère fois en 2012, 2013 ou 2014

PLAN DE FORMATION..... MSG x 0,40 % = A ☐ €

PROFESSIONNALISATION..... MSG x 0,15 % = B ☐ €

CIF CDD ..... MS CDD x 1 % = C ☐ €

CONTRIBUTION TOTALE HT (non exigée si < à 15 €)..... A + B + C = D ☐ €

TVA ..... **TVA à 20 % ou 8,5 % DOM-TOM** TVA X D = E ☐ €

CONTRIBUTION TOTALE TTC A RÉGLER ..... D + E = F ☐ €

ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS ET PLUS

CONTRIBUTION AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

Pour calculer le montant de la contribution de chaque dispositif (plan, professionnalisation, CIF), appliquez à la masse salariale globale les différents taux ci-dessous en fonction de votre taux de contribution total («T») ; «T» varie en fonction de votre tranche d'effectifs et/ou des effets de lissage pour franchissement de seuil (cf. mode d'emploi p. 8 et suivantes).

Si T = 0,75 %	MSG x 0,60 %	= G ____ €
Si T = 0,95 %	MSG x 0,80 %	
Si T = 1,15 %	MSG x 1 %	
Si T = 1,35 % ou T = 1,50 % ou T = 1,65 % ou T = 1,70 % ou T = 1,80 % ou T = 2 %	MSG x 1,20 %	
% de versement (au minimum 7 %)		= H ____ %
Dont DIF 3 %	**G x 3 %**	____ €
Acompte(s) versé(s) au FAF.TT sur MS 2014		= I ____ €
Solde plan de formation à régler	**(G x H) - I**	= J ____ €

CONTRIBUTION AU TITRE DE LA PROFESSIONNALISATION (sauf DOM-TOM)

Si T = 0,75 % ou T = 0,95 % ou T = 1,15 % ou T = 1,35 %	MSG x 0,15 %	= K ____ €
Si T = 1,50 %	MSG x 0,20 %	
Si T = 1,65 %	MSG x 0,30 %	
Si T = 1,70 %	MSG x 0,35 %	
Si T = 1,80 %	MSG x 0,40 %	
Si T = 2 %	MSG x 0,50 %	

CONTRIBUTION AU TITRE DU CIF

Si T = 1,50 %	MSG x 0,10 %	= L ____ €
Si T = 1,65 % ou T = 1,70 %	MSG x 0,15 %	
Si T = 1,80 %	MSG x 0,20 %	
Si T = 2 %	MSG x 0,30 %	

CONTRIBUTION AU TITRE CIF CDD

CIF CDD	MS CDD x 1 %	= M ____ €

MONTANT DE VOTRE CONTRIBUTION

CONTRIBUTION TOTALE HT	**J + K + L + M = N**	____ €
TVA à 20 % ou 8,5 % DOM-TOM	**TVA x N = O**	____ €
CONTRIBUTION TOTALE TTC	**N + O**	____ €

MODE DE RÈGLEMENT

☐ CHÈQUE (un seul chèque à l'ordre du FAF.TT à joindre à votre bordereau)

☐ VIREMENT (veuillez indiquer votre code adhérent et votre raison sociale en tête de libellé de virement)

IBAN	BIC	Domiciliation
FR76 1020 7001 2670 2104 4000 205	CCBPFRPPMTG	BP RIVES DE PARIS

Le saviez-vous ?

Compte groupe: les Entreprises de plus de 10 salariés qui appartiennent à un même groupe (au sens de l'article L 2331-1 du Code du travail) sous réserve de certaines conditions peuvent regrouper leurs budgets individuels au FAF.TT au titre du plan de formation et mettre ainsi en commun leurs moyens. Les avantages de ce système : permettre à une entreprise ayant des demandes de formation et de DIF importantes de disposer d'une solution financière grâce aux contributions des autres entreprises appartenant au même groupe.

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller FAF.TT !